

Assurance Artisans de l'Art



En tant que professionnel, l'on vous confie des œuvres d'art, vous êtes alors exposé à de nombreux risques tels que le vol, la détérioration, la dépréciation ...

Votre responsabilité peut être mise en cause dans le cadre de votre activité (restauration, mise en valeur, négoce, activité de conseil) d'autant que ces biens revêtent souvent une valeur tant pécuniaire qu'affective pour leurs propriétaires.

OBJET

- **Un contrat reconnu sur le marché de l'Art**

GARANTIES

Garanties pour le stock en propriété ou confié

- Tout vol ou tentative de vol
- Toute détérioration ou destruction accidentelle
- Toute dépréciation à un risque couvert par le contrat
- Toutes les garanties liées à l'activité du professionnel : transport, prêt d'instrument, biens confiés à une maison de vente, etc

Multirisque Commerce des locaux

- Incendie, explosion, dégâts des eaux, bris de glace, informatique

Responsabilité Civile Exploitation

Assistance

Responsabilité Professionnelle pour les biens confiés

- Pour les professionnels exerçant une action directe sur les œuvres qui leur sont confiées (restaurateurs), la garantie est étendue
- Aux biens confiés pendant travaux
- A la Responsabilité Civile après livraison/travaux/prestation

Perte de profession

- Protection en cas d'accident ou maladie ne permettant plus d'exercer sa profession grâce au versement d'un capital forfaitaire déterminé à la souscription permettant une reconversion

Mentonnaise d'Assurances

15 Porte de France – BP223 – 06500 Menton

Tél : 04 93 57 03 03 Mail : contact@mentonassurances.com